

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

OBJET :
Indemnités de fonction
du Maire et des Élus

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI,
Palmyre SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran
YILMAZ, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE,
Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia
MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE,
Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle
LAVEST, Gérard BLOC, Hanife OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ÉLUS

- **Vu** les articles L.2123-20 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** l'article R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;
- **Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 28/03/2026 constatant l'élection du Maire et de huit adjoints ;
- **Vu** l'arrêté municipal n°2026-204 en date du 08/04/2026 portant délégations du Maire aux adjoints et aux conseillers municipaux ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints, aux conseillers municipaux et au maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi ;
- **Considérant** que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du Maire et du nombre théorique d'adjoints ;
- **Considérant** que la Commune compte 11 994 habitants ;
- **Considérant** que pour une commune de 10 000 à 20 000 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 67,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- **Considérant** la volonté de Francis ROUX, Maire de la Commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité ;
- **Considérant** que pour une commune de 10 000 à 20 000 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 28,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

<u>Montant de l'enveloppe globale</u>				
Population totale de la commune	12 000 habitants	Nombre de conseillers municipaux		33
	%	Montant Maximal	Nombre élus	Total
Maire	67,6	2 778,71 €	1	2 778,71 €
Adjoints	28,6	1 175,61 €	9	10 580,49 €
Montant enveloppe indemnité globale				13 359,20 €

- **Considérant** l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice ;
- **Considérant** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ;
- **Considérant** que dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux, les indemnités seront versées à compter du 28 mars 2026, date d'installation du conseil municipal et de la désignation du Maire et des adjoints pour l'ensemble des élus concernés mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- **Considérant** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ;
- **Considérant** que les indemnités de fonction sont versées mensuellement ;

C.M. 14.04.2026
- N°2-

Calcul du montant de l'enveloppe globale				
Population totale de la commune	12 000 habitants	Nombre de conseillers municipaux		33
	%	Montant Maximal	Nombre élus	Total
Maire	67,6	2 778,71 €	1	2 778,71 €
Adjointes	28,6	1 175,61 €	9	10 580,49 €
Montant enveloppe indemnité globale				13 359,20 €

Calcul du montant de l'enveloppe proposé au vote					
Nom – Prénom	Fonction	Taux retenu %	Indemnités versées	Majoration sous-préfecture (20%)	Montants mensuels bruts
Francis ROUX	Maire	62,49	2 568,66 €	513,73 €	3 082,40 €
DUNIAT Bernard	1 ^{er} adjoint	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
JULLIEN DE POMMEROL Lawrence	2 ^{ème} adjointe	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
BODINAT Louis-Emmanuel	3 ^{ème} adjoint	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
LE BRAS Anne	4 ^{ème} adjointe	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
AUROY Jean-François	5 ^{ème} adjoint	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
LOPEZ Claire	6 ^{ème} adjointe	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
SEKHARI Siome	7 ^{ème} adjoint	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
LEGRAND Karine	8 ^{ème} adjointe	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
MORAND Roger	Conseiller délégué	9,5	390,50 €		390,50 €
BERMUDEZ Martine	Conseillère déléguée	9,5	390,50 €		390,50 €
YILMAZ Mehmet-Ali	Conseiller délégué	9,5	390,50 €		390,50 €
ALP Serap	Conseillère déléguée	9,5	390,50 €		390,50 €
SAUZEDDE Christophe	Conseiller délégué	9,5	390,50 €		390,50 €
BOUYSSSE Delphine	Conseillère déléguée	9,5	390,50 €		390,50 €
FAYET Henri-Louis	Conseiller délégué	9,5	390,50 €		390,50 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS) :

- Approuve l'indemnité de fonction du Maire à 62,49 % ;
- Approuve l'indemnité de fonction des adjoints à 20,39 % ;
- Approuve l'indemnité de fonction des conseillers délégués à 9,5 % ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,

Francis ROUX

